



## Commande payée mais non livrée

Par **norcom**, le **08/07/2009** à **14:06**

Bonjour,

J'ai commandé une licence logicielle sur le site Français [www.radioedition.com](http://www.radioedition.com) dont le siège est basé à Lille.

Le règlement a été effectué en mars dernier via Paypal.

Depuis, je n'ai rien reçu, ni facture, ni logiciel.

Le propriétaire du site s'était engagé à me livrer au mois de mai.  
Mais depuis plus de nouvelles et la personne est injoignable.

Que puis-je faire pour pouvoir le mettre en demeure de me livrer ou de me rembourser ?

Merci.

Par **CHARBIT Candice**, le **08/07/2009** à **15:58**

Bonjour,

Vous pouvez écrire au titulaire du site en lettre recommandée avec AR en joignant la copie du justificatif de votre règlement et le mettre en demeure de vous adresser la licence commandée ou à défaut le remboursement de votre commande sans délais.

Cordialement